



Le courrier de la Mairie

n° 4

Octobre 2022



LE MOT DU MAIRE

Avec la fin des mesures COVID et le retour à la normalité dans les rapports sociaux, c'est dans la plus grande sérénité qu'élèves et enseignants ont repris le chemin de l'école en ce mois de septembre. Des nouveautés attendent parents et surtout enfants. **Le périscolaire a remplacé la garderie** en offrant des activités matin et soir. Ce début d'année scolaire voit également la mise en place du **Conseil Municipal des Enfants (CME)** favorisant l'apprentissage de la citoyenneté à nos jeunes.

Mais, avec les problèmes liés au climat et leurs conséquences pour la commune, notre préoccupation principale reste **la santé des Saint-Justois.**

La difficulté à pouvoir consulter des médecins et à se faire soigner par des professionnels à proximité de chez soi, devient préoccupante. Cette question doit s'organiser au delà de la commune, au niveau de l'intercommunalité, c'est pourquoi **la DRAGA a mis en place une mission santé début d'année 2022**, mission que j'ai l'honneur de piloter.

Elle doit mettre en place des solutions pour agir sur le système de santé local, favoriser l'installation de jeunes internes, soutenir les médecins et les soignants en place, organiser une offre de locaux et de logistique.

Cependant, depuis le début du mandat, la mairie ne reste pas inactive sur ce sujet et **a déjà effectué des travaux pour maintenir et améliorer son offre de santé.** Le déménagement du cabinet médical, des anciennes écoles vers les locaux attenants à la Mairie, permet au médecin présent de **pratiquer son activité et de recevoir les patients dans de bien meilleures conditions.** L'installation récente d'une ostéopathe en cet endroit **nous conforte dans l'idée de transformer ce bâtiment en maison pluridisciplinaire de santé.**

Je peux vous assurer que mon équipe et moi-même sommes attentifs à gérer au mieux les affaires municipales dans l'intérêt de tous.

MERCREDI 12 OCTOBRE à 18h30
Réunion publique à la salle de "La ferme"
sur la santé, les taxes foncières et questions diverses

LA SANTÉ

Rappelons que Saint-Just d'Ardèche dispose d'une offre de soin de base avec **trois soignants installés à l'actuelle maison des associations dont un médecin généraliste recevant trois jours par semaine.** La commune héberge d'autres services de santé accessibles à tous les habitants : un **cabinet dentaire, une pharmacie** avec délégation de tâches accueillant une **cabine de téléconsultation.**

Nous avons des locaux municipaux libres pour l'exercice de la médecine, il nous manque comme 80% du territoire français, du temps médical et donc des médecins traitants pour nos administrés.





Infirmière ASALEE
AUTHIER Anne-Laure
1 Place de la Mairie



MISSION SANTÉ DRAGA : LA SANTE, UN PROJET DE TERRITOIRE

Les élus de la Communauté de Communes DRAGA ont créé en avril 2022 une "mission santé". Car **c'est bien au niveau intercommunal que l'action doit être menée**, les nouvelles pratiques des soignants nécessitant d'être regroupées au-delà du cadre de la commune.

C'est pourquoi, les élus effectuaient au mois de juillet, une visite à la maison de santé de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, avec comme fil rouge : la recherche de pistes pour attirer médecins et professionnels de santé.

La santé doit devenir un marqueur fort de la DRAGA tant en matière de cohésion sociale que d'attractivité du territoire.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le CME est **un projet éducatif citoyen** qui s'adresse aux enfants Saint-Justois scolarisés en école élémentaire en CM1 et CM2 ayant pour but **de les intéresser et de participer à la vie de la commune**. Les CM1 sont élus pour deux ans, les CM2 laisseront leur place en fin d'année aux futurs CM1 candidats à la rentrée prochaine.

Projet présenté aux candidats et à leurs parents le 26/09. Les cartes d'électeurs ont été remises aux enfants le 30/09.



LA JEUNESSE



LA RENTRÉE DES CLASSES



ÉCOLE PUBLIQUE

Directeur: Frédéric MICHEL
6 classes, 130 enfants

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Directrice : Valérie DELPUECH
2 classes, 40 enfants

TARIFS CANTINE 2022/2023

Les finances de la commune n'étant plus dans le rouge, en cette rentrée scolaire **la baisse des tarifs de la cantine est un geste envers les familles Saint-Justoises.**

Pour la moitié des familles à plus faibles revenus les tarifs à 3,10€ et 3,60€ sont une baisse par rapport à l'ancien tarif de 3,70€.

Pour les autres familles, **ces nouveaux tarifs représentent une économie annuelle jusqu'à 90€** selon le QF pour un enfant mangeant tous les jours (évolution du prix x 180 jours).

| TARIFICATION cantine | | |
|-----------------------------|--------|---------|
| Tranches | Ancien | Nouveau |
| St-Justois QF -600 | 3.20€ | 3.10€ |
| St-Justois QF 601/1000 | 3.70€ | 3.60€ |
| St-Justois QF 1 011/1499 | 4.40€ | 4.20€ |
| St-Justois QF 1500 | 5.00€ | 4.50€ |
| St Martin & St Marcel | 5.00€ | 5.00€ |
| Autres communes | 6.00€ | 6.00€ |

PÉRISCOLAIRE

La **garderie est remplacée par le périscolaire**. Projet mis en place par **Johanna VALLETTE** (directrice) et **Florence TOURNAYRE** (directrice adjointe). Des activités sont proposées aux enfants, la première d'entre elles est l'embellissement de l'école avec la peinture de fresques.



VÉGÉTALISATION

La sécheresse et la canicule de cet été ont bien montré l'importance des arbres pour apporter de la fraîcheur.

C'est pourquoi **la municipalité va poursuivre son programme de plantation** débuté en face de la mairie.

Pour le bien-être des enfants, des arbres à ombrage et croissance rapide seront plantés **autour du plateau sportif de l'école publique.**

NOUVEL ABRIBUS

A l'arrêt des cars scolaires, "Aux Fruits du Soleil", sur la route des Gorges, direction Saint-Martin-d'Ardèche, au croisement Vachère



ACTUALITÉS

LANCEMENT DE PLUSIEURS PROJETS

Les grands projets, freinés par le COVID, vont pouvoir prendre forme : **les travaux pour le pôle associatif à la Ferme** vont débiter avant la fin de l'année 2022 pour une inauguration en 2023. Un appel d'offre public à la concurrence a été lancé et de nombreux artisans locaux ont répondu présents (photo). D'autres dossiers vont être lancés : la **vidéoprotection** pour une réalisation en 2023 et **l'installation de panneaux photovoltaïques** sur des bâtiments municipaux sont à l'étude.



POURQUOI VOTRE TAXE FONCIÈRE A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

Malgré la baisse drastique de nos dépenses en 2021 puis une maîtrise du budget pour 2022, nous devons faire face à une véritable explosion de nos charges. Par exemple des **tarifs de l'électricité multipliés jusqu'à 10 fois**, sachant que les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire réservé aux particuliers. C'est pourquoi en avril dernier, **les 19 membres du conseil municipal à l'unanimité ont voté une augmentation de 3 points de la taxe foncière**. La communauté de communes DRAGA a de son côté augmenté la **taxe ordures ménagères** de 2,14 points pour faire face à l'explosion du prix de traitement des déchets : coût de l'enfouissement et taxe de L'État. (voir sur le site de DRAGA) Cela donne sur vos feuilles d'impôts une augmentation de 9,3% pour la part communale et de 15,44% de la TOM.

Certains d'entre vous reçoivent des avis de taxe foncière avec des hausses très importantes pouvant aller jusqu'à +240%. Ces augmentations sont à imputer à la révision par les services des impôts des valeurs locatives. Si vous êtes dans ce cas **vous pouvez contester :**

en ligne dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou au 0 809 401 401.

En parallèle vous pouvez adresser en mairie copie de vos avis d'imposition, la municipalité vous accompagnera afin que vos dossiers soient revus en commission communale des impôts.

Nous avons bien conscience que les temps sont difficiles pour chacun de vous et c'est sans enthousiasme que le conseil municipal a pris à l'unanimité cette décision.

REORGANISATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

L'équipe municipale a enregistré au printemps le départ d'Agustin LLORENS (Adjoint aux Finances) pour convenance personnelle et sans aucun désaccord. Malgré ce départ précoce, le travail accompli en 2 ans est notable. En particulier son rôle dans la négociation de la dette de la commune pour la maison des associations et l'impulsion qu'il a donné à l'étude pour l'aménagement de la plage du Pont Cassé.

Afin de continuer à remplir ses missions, l'équipe municipale s'est réorganisée. **José ORENES a pris en charge les finances** laissées vacantes, domaine dont il a l'expérience et la compétence.

Pour le remplacer, **deux nouveaux délégués aux écoles : Séverine LACROIX** pour les relations avec les parents et l'équipe enseignante, et **Mathieu LECHEVALIER-BOISSEL** pour le Conseil Municipal des Enfants. **Thierry COMBRET est nommé adjoint à la sécurité et tranquillité publique**, mission qu'il exerçait déjà en tant que délégué. La fonction d'adjoint lui donne le titre d'officier de police judiciaire, de quoi asseoir sa légitimité. Le conseil municipal conserve 19 élus avec l'intégration de **Delphine JAUSSENT comme conseillère municipale**.

